



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Présence de mercure retrouvée dans le thon

Question écrite n° 1773

Texte de la question

M. Olivier Falorni attire l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur la présence de mercure retrouvée dans le thon. En effet, l'association Bloom lui a fait part des résultats d'une enquête effectuée sur 18 mois concernant la contamination au mercure de ce poisson. L'association a testé près de 150 boîtes de thon à travers la France et l'Europe. Sur ces 150 boîtes, 100 % d'entre elles étaient contaminées et plus de la moitié dépassait la norme européenne la plus stricte pour les produits de la mer. L'Agence européenne des produits chimiques catégorise le mercure comme substance cancérigène de catégorie 2, en effet, une exposition chronique à ce produit augmente le risque de maladie et peut avoir des effets irréversibles. La France est fortement exposée au risque car le thon est le poisson le plus consommé par les Français, environ 64 000 tonnes de thon en conserve sont consommées chaque année dans le pays. De plus, la France et l'Europe ont accordé au thon un régime d'exception en passant de 0,5 mg/kg à 1 mg/kg de mercure. Entre le thon frais et le thon en boîte, la concentration en mercure peut passer de 1 mg/kg à 2,7 mg/kg. Ce régime d'exception entraîne des conséquences directes, en 2014 et 2016, des scientifiques ont réalisé des tests capillaires auprès de 500 enfants et 700 adultes : 100 % des enfants et 99,6 % des adultes étaient contaminés au mercure. Alors que les sardines, le cabillaud ou le hareng ont un taux maximal à 0,3 mg/kg de mercure, le thon en conserve contient parfois des teneurs maximales neuf fois plus élevées. Le record enregistré est treize fois supérieur à la teneur maximale autorisée pour les produits de la mer soumis aux exigences les plus strictes. C'est pourquoi il lui demande si elle va tout mettre en œuvre pour faire évoluer le contrôle des taux de mercure afin de protéger la santé des concitoyens.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Falorni](#)

Circonscription : Charente-Maritime (1^{re} circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1773

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 novembre 2024](#), page 5847